



Allaman, le 17 mai 2016

Préavis municipal N° 3/2016

Parvis de l'Eglise

Au Conseil général,
Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En date du 23 juin 2014, la Municipalité a présenté un *Préavis relatif à une demande de crédit en vue du projet et création d'un aménagement pour la mise en valeur de la Place de l'Eglise*. Suite à diverses remarques formulées par le Conseil Général, le Préavis N° 02/2014 a été retiré par la Municipalité.

Dans la foulée, un des conseillers nous a fait parvenir une variante plus modeste pour aménager ladite place, éléments que nous avons pris en compte lors de l'élaboration du nouveau projet.

Début 2016, et suite à l'abattage du tilleul qui se trouvait devant le parvis de l'église, il a été constaté un fort affaissement de la route qui nécessite des travaux de réfections.

La Municipalité a saisi cette opportunité pour prendre un temps de réflexion et revoir l'aménagement de cette place d'une manière plus globale.

La présentation publique du nouveau projet qui s'est déroulée le 12 avril 2016 a reçu un accueil favorable de la part des personnes présentes. Une suggestion a même été faite pour une variante proposant la démolition du garage existant et appondu à l'église, afin d'améliorer et d'optimiser l'espace de la Place de l'Eglise.

Lors d'une visite sur site avec le responsable, le 10 mai 2016, une demande d'autorisation pour la démolition du garage a été formulée auprès du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), Service de l'Etat chargé de la gestion des monuments historiques et des biens culturels. Nous sommes en attente de cette décision.

Pour permettre la concrétisation de ce projet, les coûts des divers travaux ont été estimés à :

- | | |
|--|-------------------------|
| ▪ Travaux d'aménagement autour de l'église, yc plantation d'un arbre et démolition du garage : | CHF 170'000.- TTC |
| ▪ Agrandissement de l'avant-toit situé devant l'entrée, suite à la démolition du garage : | CHF 15'000.- TTC |
| ▪ Honoraires d'architecte et paysagiste : | <u>CHF 10'000.- TTC</u> |

Coûts totaux estimés à : CHF 195'000.- TTC

Le but de cette démarche est de permettre à la Municipalité de procéder aux réfections qui s'avèrent nécessaires à ce jour, d'optimiser et harmoniser la Place de l'Eglise, de rendre ce lieu plus facile d'accès et d'en accroître la sécurité des usagers, et finalement de créer un espace convivial et accueillant, ce bâtiment étant situé au cœur du village.

Ces travaux ne vont pas générer de frais de fonctionnement supplémentaires.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et de prendre les décisions suivantes :

Décision

Le Conseil général d'Allaman

- **Vu le préavis municipal N° 3/2016,**
- **Entendu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,**
- **Entendu le rapport de la Commission d'Urbanisme chargée d'étudier cet objet,**
- **Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,**

Le Conseil général d'Allaman

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 195'000.- TTC (Cent nonante cinq mille francs) pour l'aménagement du Parvis de l'Eglise, tel que présenté ce soir.

Ce montant sera financé par les liquidités courantes de la commune et amorti sur 30 ans par prélèvement dans la réserve pour travaux futurs (compte 9282.5).

Préavis délibéré et adopté en séance de Municipalité du 17 mai 2016, pour être soumis au Conseil général d'Allaman le 20 juin 2016.

Au nom de la Municipalité



Le Vice-Syndic
Christian Dubey



La Secrétaire
Murielle Gilly